

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ EN ALLEMAGNE

	Obligatoire uniquement pour les véhicules immatriculés en Allemagne, sauf les campings car et les 2 roues.
	Obligatoire uniquement pour les véhicules de plus de 2 roues immatriculés en Allemagne, sauf véhicules de personnes handicapées Applicable aux conducteurs français Attention, en cas de panne d'un véhicule, qu'il soit immatriculé en Allemagne ou à l'étranger , son conducteur devra signaler son immobilisation, à l'aide d'un triangle.
	Obligatoire uniquement pour les véhicules immatriculés en Allemagne.
	Facultatif.
	Applicable aux conducteurs français Obligatoire pour les motocyclettes et cyclomoteur, de jour comme de nuit. Recommandé pour les autres usagers de la route.